



UFAP CP MARSEILLE

LES PERSONNELS

SOLIDAIRES

LES SURVEILLANTS SORTENT DU SILENCE !

Hier matin, à la prise de service, les collègues surveillants ont eu le courage de se mobiliser spontanément et ont refusé de prendre leur service pour protester contre leurs conditions de travail insupportables. La direction s'est déplacée pour faire face à ce mouvement de révolte légitime. Face à cette situation, la solidarité des agents a été plus forte que jamais. Les collègues ont refusé de rester dans l'ombre et ont décidé de se faire entendre.

Dans un premier temps, bien qu'elle ait compris les raisons profondes du malaise, la direction a réagi de manière autoritaire par la voie de la réprimande et de l'intimidation en menaçant les personnels de 30ème et en cherchant à identifier les personnes engagées.

Dans un deuxième temps, la direction a pris la décision de réunir en fin de journée l'ensemble des personnels pour un échange qui a duré environ 1h30. Cette occasion a été riche en discussions où chacun a pu exprimer son ressenti, partager ses préoccupations et ses frustrations.

Cette réunion a été un moment d'échanges enrichissants et constructifs où la dure réalité du quotidien a été mise en évidence.

Les personnels ont exposé leurs difficultés, leurs besoins et leurs attentes pour des conditions de travail dignes, respectueuses et sécuritaires. Ils ont montré que leur force résidait dans la solidarité et la volonté commune d'améliorer leur environnement professionnel.

Seules l'UFAP UNSa Justice et la CGT étaient présentes pour accompagner les agents face à la direction.

L'UFAP UNSa Justice a soutenu activement les revendications légitimes des personnels et par son intervention, a exigé que cette réunion ne reste pas sans lendemain. Pour que ce ne soit pas un coup d'épée dans l'eau, l'UFAP UNSa Justice a demandé que tous les agents soient informés des décisions prises sur le futur plan d'actions qui sera mis en œuvre afin d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel de l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice exige l'absence de toute sanction pour les agents suite à ce mouvement. L'administration doit tenir compte du malaise général et de l'état de souffrance de l'ensemble de ses agents.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN CHANGEMENT POSITIF !

Marseille, le 24 novembre 2023

Le bureau local
UFAP UNSa Justice du CP Marseille

